

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 484

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le patronat helvétique voit la vie en rose

Le patronat helvétique adore faire la leçon à la presse. Voyez, dans la "Schweizerische Arbeitgeber-Zeitung", une liste des sujets "positifs" qu'auraient dû au moins traiter l'année passée des journalistes, malheureusement, d'après la "SAZ", crispés sur les catastrophes et autres sombres histoires, tout juste bonnes à démoraliser les populations. Une partie de cette liste témoin, donc, concoctée par les employeurs suisses-allemands : un produit social brut par habitant qui occupe le deuxième rang dans la hiérarchie mondiale, une monnaie d'une force à nulle autre pareille, un chômage réduit à 0,4 % la paix du travail prolongée de cinq ans dans la métallurgie et l'industrie des machines, un renchérissement annuel de 0,6 % la prise de position de l'économie privée contre l'"Impulsprogramm", la Suisse paradis de la paix du travail, le "oui" du peuple à la "formation professionnelle", 40 000 nouveaux postes de travail créés depuis juillet 1977, l'indice des loyers en novembre dernier, et pour la première fois depuis 1941, en baisse de 0,5 % un chômage de la jeunesse sans commune mesure avec celui prévu par des prophètes mal intentionnés, 470 francs par habitant pour la recherche et le développement, etc, etc. Le "Tages Anzeiger" qui commente cette leçon journalistique proteste qu'il se sent à l'aise de ce côté-là : sur quinze sujets, il en a traité treize ! Par ailleurs, on nous permettra de noter que si le patronat voit la vie en rose, un certain nombre des caps qu'il estime avoir doublé avec bonheur en 1978 ont été saumâtres pour d'autres : ainsi ce "oui" populaire à une formation professionnelle au rabais, ces loyers sur lesquels ne se répercute pas ou peu la baisse des taux hypothécaires, ce franc suisse qui compromet les efforts des industries d'exportation, entre autres. Des goûts et des couleurs ! En fait de presse "positive", libre et indépendante, pour ne pas ajouter "objective",

le patronat helvétique se contenterait peut-être des services spécialisés d'une officine de propagande.

— Qui a connu les livres de Pollux ? A la fin des années 40, ils renseignaient sur les relations entre l'économie et les familles très riches de notre pays. En exil à Berlin-Est depuis la guerre froide, Georges Baehler (Pollux) a fait transporter ses archives à la Fondation de la bibliothèque pour les études sur l'histoire du mouvement ouvrier à Zurich. A quand une analyse comparative de la brochure de Fritz Giovanoli : "Libre suisse voici tes maîtres", d'il y a 40 ans, des livres de Pollux, d'il y a 30 ans et du livre récent de François Höpflinger, "L'empire suisse" ?

— Les lecteurs attentifs auront cherché le titre du 4e mensuel socialiste romand dans notre note sur les informations socialistes (DP 483). Il s'agit, évidemment, de la "Tribune socialiste genevoise".

VOTATION DU 18 FÉVRIER

Les vieux mensonges du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral ne veut pas reconnaître son erreur ; il maintient que la majorité des électeurs inscrit dans la commune de site, dans les communes adjacentes et dans les cantons situés dans un rayon de 30 km, doivent approuver la concession d'une installation atomique. Mais l'erreur n'est pas récente : elle est même si ancienne qu'il faut parler maintenant d'un mensonge délibéré. En effet dans son "message" aux Chambres du 24 août 1977 le Conseil fédéral proposait déjà cette interprétation. Immédiatement le comité d'initiative réagissait et expliquait sans ambiguïté son intention : c'est la majorité des votants qui est exigée, conformément à la pratique suisse, et non celle des inscrits ! Les plus éminents juristes ont confirmé que l'interprétation des initiateurs est la seule possible. Au Département fédéral de l'énergie, les juristes de Willy Ritschard

ne comprennent pas l'entêtement de leur patron (ci-contre le commentaire de M. Leiter). Ce n'est d'ailleurs pas le seul coup bas porté par Ritschard à l'initiative "pour le contrôle démocratique du nucléaire". Dans le message de 1977 toujours, l'administration, d'autorité, a modifié le texte de l'initiative signé par plus de 120 000 citoyens : l'initiative prévoit l'approbation de la majorité des votants de l'ensemble de la commune de site et des communes adjacentes ; l'idée est donc qu'une seule commune ne peut pas bloquer la procédure mais seulement une majorité comptée sur l'ensemble des communes. Or le message (Feuille fédérale, 1977, III, p. 408) cite l'initiative de manière tronquée en parlant de l'approbation "des électeurs de la commune de site et des communes adjacentes" : l'ensemble a disparu. On peut croire ainsi qu'une majorité dans chacune des communes sera nécessaire.

L'intention est transparente : effrayer les citoyens en durcissant délibérément la procédure prévue par l'initiative. Cette manipulation subsiste dans la notice d'information (sic) diffusée ces jours par le Conseil fédéral. Pourtant elle risque bien de se retourner contre leurs auteurs en mettant en pleine lumière le désarroi des promoteurs de l'énergie nucléaire et de leurs alliés gouvernementaux qui n'hésitent pas à jouer les faussaires amateurs pour parvenir à leurs fins.

Reste que le 18 février les citoyens ne sauront pas avec exactitude le sens des dispositions sur lesquelles ils doivent se prononcer. Ce qui ne doit pas les dispenser d'approuver l'initiative ! Le Conseil fédéral aura-t-il dorénavant la pudeur de ne plus ergoter sur la méfiance du peuple à l'égard des autorités ?

Ritschard et Gnägi la main dans la main

Ce sont quatre citoyens soldats qui racontent leur dernier cours de répétition (Flab Lenkwaffen Bttr III/72) automnal dans la "Leserzeitung" (No 93, 12 décembre 1978).